L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GÉNÉRAL. NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 7 FÉVRIER 1850.

Imprimé et publié, par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 7 FEVRIER 1850.

LA QUESTION DES TERRITOIRES.

La question territoriale est à la veille d'être vidée au Congrès. Sans doute il y aura encore des débats acrimonieux, mais nous aimons à croire que la sagesse des représentans finira par l'emporter et par triompher du mauvais levain des passions.

Le proviso-Wilmot reste suspendu sur nos têtes comme une perpétuelle menace. Cette triste conception aurait depuis longtemps armé les citoyens les uns contre les autres, si l'intelligence du peuple américain, si son amour de l'ordre et de la loi n'avaient enchaîné sa colère.

Nous avons toujours pensé que le proviso recevrait du Sénat le coup de grâce, et notre attente, si nous ne nous méprenons pas sur l'état des choses et la disposition des esprits à Washington, est peut-être sur le point de se réaliser.

L'admission de la Californie dans la confédération est à peu près certaine. Les habitans de cette province y ont interdit l'esclavage, mais ils l'ont interdit au moment d'entrer dans l'Union et en présentant au Congrès la charte qui doit régir leurs futures destinées. Ils ont usé librement d'un droit qui leur appartient et contre lequel il serait souverainement injuste de protester. Nous ne leur reconnaîtrions pas le droit d'abolir l'esclavage si la Californie devait rester à l'état de province, mais au moment d'entrer dans la confédération, ils peuvent bien certainement décréter la forme de gouvernement qui leur plaît, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux prescriptions de la charte fédérale.

Pourquoi le Congrès discuterait-il maintenant la question abstraite de l'esclavage? Qu'importe que cette institution soit criminelle aux yeux de certains hommes du Nord et légitime suivant les citoyens du Sud? Au lieu de nous passionner pour une théorie, quelle qu'elle soit, acceptons les faits accomplis. C'est le parti le plus sage et celui que commande la prudence. Le Sud peut-il objecter à l'admission de la Californie parce que l'esclavage est prohibé dans la charte du nouvel Etat? Non certes, car alors ce serait reconnaître tacitement au Nord un droit contraire! Il faut voir le côté pratique des choses et ne pas discuter sur des probabilités et des hypothèses. Les habitans de la Californie ne veulent pas d'esclaves? très bien, ils sont maîtres chez eux; s'ils s'étaient prononcés pour l'institution de l'esclavage, le Nord eut été obligé de courber la tête.

La doctrine que nous soutenons est celle du président, celle de M. Cass, celle de M. Clay, celle de tous les hommes d'Etat qui désirent sincèrement le maintien de l'Union. Le général Taylor rend hommage à la souveraineté du peuple et il ne se demande pas si les habitans de la Californie ont eu raison ou tort d'y interdire l'esclavage. Ils l'ont interdit, c'était leur droit; cela doit nous suffire.

Maintenant si nous voulions entrer dans l'examen de la question en elle même, il nous serait peut-être facile de prouver que l'esclavage, loin d'être nécessaire en Californie, eût peut être retardé l'entier développement de la prospérité de ce pays. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit. L'esclavage, comme toutes les institutions humaines, peut être utile dans certains pays sous l'empire de certaines circonstances, et dangereuse dans d'autres régions sous l'empire de circonstances contraires. La suppression de l'esclavage à la Louisiane, par exemple, porterait un coup fatal à notre industrie tout en aggravant le sort des esclaves. Ce sont de ces maximes qui n'ont pas besoin d'être démontrées.

Nous sommes heureux que le Sénat des Etats Unis ait pris à tâche de calmer les passions populaires. Le maintien de l'Union dépend peut être de ses efforts.

M. Foote et M. Clay ont été les premiers à offrir des compromis. Le président leur avait déjà tracé la voie et indiqué les moyens d'éviter une collision entre le Nord et le Sud. Tous ces compromis reposent sur une base semblable: l'admission de la Californie avec la constitution que les habitans de cette province se sont donnée.

De cette manière, on tue le proviso-Wilmot et on enlève aux fanatiques tout prétexte d'agitation.

Nous ne voulons pas examiner en ce moment les résolutions présentées par M. Clay, mais nous dirons qu'elles nous semblent dictées par un louable esprit de conciliation.

Le Sud consentira à ce que la Californie soit admise dans l'Union, nonobstant la clause qui interdit l'esclavage dans le nouvel Etat, mais il ne voudra pas que le Congrès renouvelle la prohibition par une loi spéciale, car ce serait lui reconnaître un droit qu'il n'a pas.

Que la Californie fasse donc partie de l'Union, mais au moins que l'agitation cesse et qu'il ne soit plus question du proviso-Wilmot.

La Malle.—La malle du Nord ne nous est pas parvenue hier; c'est la douzième ou treizième fois qu'elle manque depuis deux semaines. Qu'est-ce que cela signifie? Nous avions l'habitude de taxer l'ancien directeur des postes, qui certes était négligent, mais nous ne comprenons pas que M. Collamer imite son prédécesseur. On nous assure que c'est un excellent administrateur mais que tous ses subordonnés ne lui ressemblent pas. Eh bien! qu'il modifie son personnel, sans crainte des clameurs, car le service public est en souffrance et toutes ces interruptions de la malle portent un préjudice notable au commerce.

M. C. D. Tatman.—Cet honorable représentant de la paroisse St Landry nous écrit qu'il n'a pu se trouver à Bâton-Rouge pendant les dix premiers jours de la session à cause d'une indisposition qui l'a retenu chez lui au moment où il se disposait à partir. Il ajoute, en faisant allusion à une phrase de notre correspondance, que les représentans de St Landry ne sont pas accessibles à l'influence locofoco. Nous le savons très bien et c'est justement ce qu'affirmait notre correspondant tout en se plaignant vivement de l'absence de quelques whigs à un moment où tous nos amis devaient se trouver à Bâton-Rouge.

☞ N. Vignié, vendra à l'encan, aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis, de très belles terres à sucre, situées dans la paroisse Plaquemines et faisant face aux deux rives du fleuve. Les termes sont libéraux. Voir l'annonce.

Théâtres.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, *Jérusalem*, dont les représentations ont été momentanément interrompues par la maladie de Mme Devriès.

—Au théâtre des Variétés, le programme de la soirée se compose d'une comédie, *The Belle's Stratagem*, d'un grand divertissement par tout le corps de ballet, et d'un vaudeville.

L'Oregon.—Le steamer *Oregon*, capitaine Hiern, qui avait suspendu ses voyages pour se faire réparer, les a repris depuis quelques jours. Il fait les traversées entre la Nouvelle-Orléans et Mobile. L'*Oregon* est un des meilleurs bateaux du lac, et son capitaine un marin-modèle.

Bayou Sarah.—Cette petite ville est entièrement inondée, grâce aux pluies torrentielles qui sont tombées dernièrement et qui avaient transformé la Nouvelle-Orléans en un immense bourbier. Bayou Sarah est à l'heure qu'il est une ville aquatique, une Venise au petit pied. Les embarcations s'amarrent à la porte des maisons et les habitans ne se transportent plus d'un lieu à un autre qu'au moyen de canots et de pirogues.

Accident.—Un individu nommé Robert Ferguson, domicilié dans la paroisse de Feliciana, s'est noyé le 26 de ce mois dans Thompson's creek, près de Bayou Sarah. Il était ivre et il a été entraîné par la rapidité du courant lorsqu'il eut atteint le milieu de la petite rivière. Il laisse une nombreuse famille.

Choléra.—Le *Franklin Banner* [illegible] qu'un cas de choléra asiatique s'est déclaré il y a quelques jours à bord d'un navire mouillé dans le Tèche, près de l'habitation du juge Meuse. Le malade a été traité par un médecin expérimenté de la paroisse qui a reconnu tous les symptômes du vrai choléra.

Washington.—On écrit de Washington que M. Calhoun est encore gravement indisposé.

—La délégation hongroise a quitté Washington.

(Correspondance de l'Abeille.)

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 4 février 1850.

La Chambre s'est assemblée conformément à l'ajournement.

M. Caldwell présente des résolutions concernant l'état des levées et du fleuve. L'impression est ordonnée.

Le comité judiciaire fait son rapport et conclut au rejet de grand nombre de bills, parmi lesquels nous noterons les suivants qui ont rapport à la Nlle-Orléans:

Acte pour régulariser la prescription des jugements prononcés à l'étranger.

Acte faisant la limitation de tous comptes ouverts expirant en même temps.

Acte dispensant de la publication en français les avis et procédures judiciaires dans l'Etat.

Pétition de MM. Théard et Nicomède.

Acte donnant le pouvoir au gouverneur de désigner deux notaires publics à la Nouvelle-Orléans pour être les dépositaires des certificats de législation et des passeports en blanc.

Le bill pour venir au secours de l'association charitable des pompiers a été référé au comité des finances.

Les bills ayant pour but d'amender l'acte incorporant la ville de la Nlle-Orléans, et d'allouer un intérêt sur les billets pour pavage dû aux municipalités, ont été référés au comité de *reconsolidation* de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un rapport favorable a été fait sur les bills intitulés: "Actes pour autoriser les constables dans la paroisse Jefferson à nommer des députés;" "Acte fixant les frais pour arrestations des esclaves marrons.

Le bill autorisant les notaires publics à recevoir des dépositions est l'objet d'un rapport défavorable.

M. Larue, du comité des finances, soumet un bill allouant à M. I. T. Preston $3000 pour services légaux.

M. Lumsden, du comité de milice, soumet un bill pour exempter la compagnie des carabiniers de Lafayette du service du jury. Adopté.

M. LeRoy soumet un bill créant un bureau de capitaine et de gardiens de port pour Lafayette.

M. Brewer soumet un bill portant allocation de $500 pour les dépenses d'inauguration de MM. Walker et Plauché.

La Chambre s'ajourne.

Rien de nouveau dans les travaux du Sénat.

Nouvelles plus récentes de quarante-huit heures, apportées par le Georgia.

Le nouveau steamer *Georgia* est arrivé hier au soir, et nous a apporté des journaux de New-York, donnant des nouvelles de quarante-huit heures plus récentes que celles reçues par la malle. Nous donnons quelques extraits des nouvelles d'Europe: ils serviront à compléter ce que nos lecteurs connaissent déjà.

—Le *United Service Gazette*, journal anglais, contient quelques lignes qui semblent annoncer une nouvelle complication dans l'affaire des Mosquitos. Cette feuille dit que l'amiral Hornby, commandant en chef dans l'Océan Pacifique, a reçu l'ordre de quitter Valparaiso avec tous les navires de guerre qu'il pourra rassembler et de se rendre sur les côtes du Nicaragua où il mettra son escadre à la disposition du chargé d'affaires anglais pour protéger les intérêts nationaux contre les desseins et les empiètements des Yankees dans ces parages. Le journal ajoute qu'il a raison de croire que le vice-amiral lord Dundonald, commandant la station des Indes Occidentales, a également l'ordre de rassembler tous les navires et de se rendre de suite dans le même but sur les côtes des Mosquitos.

Si les assertions de ce journal semi-officiel sont réelles, le golfe ne tardera pas à être le théâtre d'intérêts majeurs et, selon nous, l'Angleterre aura enfin imprudemment jeté le masque. Un semblable déploiement de forces maritimes montre combien la marine et l'audace des Yankees portent ombrage à la Grande-Bretagne, et une jeune nation comme la notre doit être fière de paraître déjà si redoutable à celle qui s'attribue orgueilleusement l'empire des mers.

—On écrit de Berlin, en date du 24 décembre, que le parlement allemand, assemblé dans le Wurtemberg, ayant positivement refusé son consentement aux impôts demandés par le gouvernement a été dissous par ordre de ce dernier, et qu'un nouveau parlement a été nommé.

L'archiduc Jean a abdiqué et résigné son pouvoir central à Francfort, vers le 20 décembre, en présence des commissaires désignés par l'Autriche et la Prusse.

—La maison Meuli [illegible] & Co, de Hambourg a manqué. Le déficit est estimé à 200,000 marcs banco. On s'attend à ce que cette faillite en entraîne plusieurs autres.

—Suivant le *National*, tous les journaux démocratiques de Paris et de Lyon ont été saisis le 2 janvier, presque dans les cafés et les magasins, entre les mains des vendeurs de journaux.

La *Patrie* annonce que le gouvernement a résolu d'envoyer immédiatement une expédition de deux à trois mille hommes à Montevideo. Le cabinet aurait fait part de ce projet, ajoute le même journal, à plusieurs membres de l'Assemblée législative. Cette résolution paraît contraire au vote de l'Assemblée, mais elle n'en est pas moins positive, suivant les correspondans parisiens des journaux anglais. Ils disent que l'envoyé de Montevideo a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

Une lettre adressée de Rome au *Constitutionnel* annonce que toutes les pharmacies de la ville avaient été forcées pendant une nuit et que toutes les substances vénéneuses en avaient été enlevées. Ces substances suffiraient à empoisonner tous les habitans des Etats pontificaux. Des visites domiciliaires ont été faites immédiatement et plusieurs arrestations ont été effectuées.

CONGRÈS.

Nous trouvons dans les journaux de Louisville un sommaire télégraphique de la séance du 30 janvier. Nous allons le reproduire.

Sénat, 30 janvier—Un débat très vif s'est engagé au début de la séance sur les résolutions relatives aux concessions de terres publiques. Le Sénat les dépose sur le bureau après en avoir ordonné l'impression.

M. Houston propose un amendement aux résolutions de M. Webster, accordant des terres publiques à ceux qui s'y établissent.

M. Foote dit qu'il considère toutes ces propositions comme des leurres pour capter la popularité, et que la proposition la plus habile dans ce genre est celle que vient de faire l'honorable sénateur du Texas.

M. Houston répond que ses désirs concordent avec ceux du sénateur du Mississipi.

M. Mangum propose, en plaisantant, un amendement qui excite l'hilarité du Sénat.

M. Seward demande que ses résolutions portant qu'une concession de terres sera faite aux réfugiés Hongrois soient lues. Son but en présentant ces résolutions est d'offrir la contre-partie de la proposition de M. Cass, tendant à suspendre les relations diplomatiques avec l'Autriche.

M. Douglass accuse M. Seward de vouloir se rendre populaire parmi les étrangers et de chercher à s'assurer d'avance leurs suffrages.

Le Sénat siège à huis-clos, puis s'ajourne.

Chambre des représentans—M. Cobb, de l'Alabama, introduit un bill accordant des terres aux soldats américains.

La Chambre s'occupe de la résolution qui enjoint au comité des frais de route de computer les dits frais par les chemins de la malle les plus rapprochés. La résolution est discutée et déposée sur le bureau.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill du Sénat limitant la rétribution des collecteurs de Douane.

Après un discours de M. Bayly, le comité se dissout et la Chambre s'ajourne.

CAUSERIES PARISIENNES.

Danses—La fin de cette maussade année 1849 aura vu naître une chose agréable. Je veux parler d'une nouvelle danse d'un goût charmant, d'une grâce et d'une légèreté exquise, aimée et décente, dont la mère pourra permettre impunément l'usage à sa fille. Comme toujours, ce nouveau pas, d'importation étrangère, passe par le bal public avant d'arriver au salon. Il est bon que de pareilles expériences se fassent, je ne dirai pas *in anima vili*, Dieu m'en préserve, mais par des danseuses capables de braver les murmures ou les applaudissements d'une galerie. Il y a trois ou quatre ans, quelle est la jeune fille bien élevée qui se fût permis de polker, de mazurker, de redower dans le monde? La moindre ondulation de la taille, le moindre mouvement de la tête ou du cou faisaient frémir nos sages douairières. On craignait à chaque balancement nouveau de s'envoler un mari!

Le seul passe-temps admis par la tolérance maternelle était le quadrille, si savamment nommé contredanse, parce que réellement par ses figures insipides, par sa raideur disgracieuse, par ses entrelacements monotones, c'est tout l'opposé de la danse. [illegible] publics, et dans tous les grands bazars consacrés aux ébats de Terpsychore.

Le salon s'est défendu tant qu'il a pu contre l'invasion de ces ignobles gestes, de ces trémoussements scandaleux, de ce honteux vertige. Mais il y a le danger de la contagion et la puissance du mauvais génie, que, sans passer précisément les bornes de la décence et de l'honnêteté, on commençait déjà un peu à s'agiter plus que de coutume. Les pères complaisants disaient à leurs fils après souper:—Voyons, montre-nous comme on danse à Mabille. Et les fils ne se le faisaient pas dire deux fois. Et ils se mettaient à can.... (voilà que j'allais prononcer ce vilain mot) avec la permission et l'agrément des supérieurs.—Fi! l'horreur! s'écriaient les mères en riant.—C'est affreux! répétaient en rougissant les demoiselles, et elles contrefaisaient de leur mieux le pas défendu.

Heureusement, la polka, la mazurka, la redowa ont tranché le nœud d'une manière équitable. Ni trop, ni trop peu, voilà la suprême sagesse. Il ne faut ni se raidir comme des statues, ni se démener comme des bacchantes. Vous avez trouvé dans nos précédentes causeries le nom, la description et l'histoire de chacun de ces pas nouveaux, avant même qu'on ne se doutât de leur existence dans les cercles les plus élégants. Nous ne prétendons pas avoir inventé la Méditerranée; mais en notre qualité de voyageur, nous avions vu polker à Naples, redower à Bade et mazurker à Francfort. Toutes les danses polonaises, russes, hongroises, valaques, moldaves, algériennes et mauresques nous sont connues; nous ne désespérons pas de les voir adopter, avec le temps, l'une après l'autre. En attendant, nous vous annonçons la *scotisch* qui se danse partout en Angleterre, et que la reine, Victoria elle-même, dans les rares intervalles que lui laisse sa *position constamment délicate*, exécute avec une grâce et un goût parfait.

Qu'est-ce que la *scotisch*? C'est un extrait de walse, de polka et de redowa; c'est quelque chose d'entraînant d'abord, de langoureux, de contenu dans le second temps; c'est un balancement très-doux, alterné de mouvemens et de repos, de pirouettes et de glissades; c'est moins fougueux que la walse, plus animé que la polka plus gracieux que la redowa; c'est, en un mot, simple et charmant. Cela se danse, par manière d'essai, au *Casino Paganini*, une grande et belle salle tout fraîchement peinte et décorée avec une rare magnificence. Je vous avais parlé naguère de certain salon d'*attente*, ainsi nommé, parcequ'il attendait des tapis, des glaces, un parquet, un plafond et des murs. Ce salon, je l'ai vu enfin sortir de dessous terre comme par un coup de baguette. Il n'attend plus rien, pas même des visiteurs. Il est complet comme un *omnibus*.

Chronique Locale.

Vol—L'esclave Charles, appartenant à M. Villars, a été arrêté hier dans la 1re municipalité sous prévention de vol. Charles, au moment de son arrestation, été trouvé nanti des objets volés. Il a été mis sous les verroux.

—J. F. Arnold a saisi hier matin le recorder Genois d'une plainte contre le propriétaire d'un cabaret situé dans la rue Crossman, entre Douane et Canal. Il accuse ce dernier de vendre des liqueurs spiritueuses aux esclaves contrairement aux ordonnances de police. Le propriétaire du cabaret nommé S. Pratts, a été arrêté et a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa comparution devant le recorder Genois.

Vol avec effraction—La boutique de M. Peter Dacombauer, tailleur, près du vieux Bassin, a été forcée dans la nuit de dimanche dernier, et une quantité de hardes qui s'y trouvait a été enlevée. Le voleur n'est pas encore arrêté.

—Wm Vanclise, dont nous avons mentionné l'arrestation hier sous la prévention de vol, a été interrogé par le recorder Baldwin et renvoyé de la plainte.

—Un individu nommé William Gavin, a été envoyé hier par le recorder de la 2e municipalité, devant la 1re Cour de District pour répondre à une accusation de vol.

Mort accidentelle—Un individu dont le nom est connu a été trouvé mourant mardi soir dans la rue Jolia. On l'a transporté dans une maison voisine où il n'a pas tardé à expirer.

Accident affreux—Une femme essayant de traverser hier la voie du chemin de fer de Carrollton a été renversée par le char à cheval et affreusement mutilée. Elle a expiré peu d'instans après.

—Thomas Lawler a été traduit hier devant le recorder Baldwin sous la prévention d'avoir assailli violemment mardi soir un watchman nommé Baker. Celui ci a été frappé à coups redoublés sur la tête par son adversaire. Le prévenu a été envoyé devant la 1re Cour de District.

Panorama de Brewer—Ce panorama représentant la grande caverne du Kentucky, le pont naturel de la Virginie, les chutes de Niagara, continue à attirer la foule. C'est un spectacle digne d'être vu.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

Gentilhomme, Cardinal et Reine.

A l'heure où M. de Breteuil était entré chez le roi, M. de Charny, pâle, agité, avait fait demander une audience à la reine.

Celle-ci s'habillait; elle vit par la fenêtre de son boudoir donnant sur la terrasse, Charny qui insistait pour être introduit.

Elle donna ordre qu'on le fit entrer, avant même qu'il eût achevé sa demande.

Car elle cédait au besoin de son cœur; car elle se disait avec une noble fierté, qu'un amour pur et immatériel comme le sien, a droit d'entrer à toute heure dans le palais même des reines.

Charny entra, toucha en tremblant la main que la reine lui tendait, et d'une voix étouffée:

—Ah! madame, dit-il, quel malheur!

—En effet, qu'avez-vous? s'écria-t-elle en pâlissant de voir son ami si pâle.

—Madame, savez-vous ce que je viens d'apprendre? savez-vous ce que l'on dit? savez-vous ce que le roi sait peut-être, ou ce qu'il saura demain?

Elle frissonna, songeant à cette nuit de chastes délices où peut être un œil jaloux, ennemi, l'avait vue dans le parc de Versailles avec Charny.

—Dites tout, je suis forte, répondit-elle, en appuyant une main sur son cœur.

—On dit, madame, que vous avez acheté un collier à Bœhmer et Bossange.

—Je l'ai rendu, fit-elle vivement.

—Ecoutez, on dit que vous avez feint de le rendre, que vous comptiez le pouvoir payer, que le roi vous en a empêchée en refusant de signer un bon de M. Calonne; qu'alors vous vous êtes adressée à quelqu'un pour trouver de l'argent, et que cette personne est.... votre amant.

—Vous! s'écria la reine avec un mouvement de confiance sublime. Vous! monsieur; et laissez dire ce qui disent cela. Le titre d'amant n'est pas pour eux une injure aussi douce à lancer que le titre d'ami n'est une douce vérité consacrée désormais entre nous deux.

Charny s'arrêta confondu par cette éloquence mâle et féconde qui s'exale de l'amour vrai, comme le parfum essentiel du cœur de toute généreuse femme.

Mais l'intervalle qu'il mit à répondre doubla l'inquiétude de la reine. Elle s'écria:

—De quoi voulez-vous parler, monsieur de Charny? La calomnie a un langage que je ne comprends jamais. Est ce que vous l'avez compris, vous?

—Madame, veuillez me prêter une attention soutenue, la circonstance est grave. Hier je suis allé avec mon oncle, M. de Suffren, chez les joailliers de la cour, Bœhmer et Bossange, mon oncle a rapporté des diamans de l'Inde. Il voulait les faire estimer. On a parlé de tout et de tous. Les joailliers ont raconté à M. le bailli une affreuse histoire commentée par les ennemis de Votre Majesté.—Madame, je suis au désespoir; vous avez acheté le collier, dites le moi; vous ne l'avez pas payé, dites-le moi encore. Mais ne me laissez pas croire que M. de Rohan l'a payé pour vous.

—M. de Rohan! s'écria la reine.

—Oui, M. de Rohan, celui qui passe pour l'amant de la reine; celui à qui la reine emprunte de l'argent; celui qu'un malheureux qu'on appelle M. de Charny a vu dans le parc de Versailles, souriant à la reine, s'agenouillant devant la reine, baisant la main de la reine; celui....

—Monsieur, s'écria Marie-Antoinette, si vous croyez quand je ne suis plus là, c'est que vous ne m'aimez pas quand j'y suis.

—Oh! répliqua le jeune homme, il y a un danger pressant; je ne viens vous demander ni franchise ni courage, je viens vous supplier de me rendre un service.

—Et d'abord, dit la reine, quel danger s'il vous plaît?

—Le danger! madame, insensé qui ne le devine pas. Le cardinal répondant pour la reine, payant pour la reine, perd la reine. Je ne vous parle point ici du mortel déplaisir que peut causer à M. de Charny une confiance pareille à celle que vous inspire M. de Rohan. Non. De ces douleurs-là on meurt, mais on ne se plaint pas.

—Vous êtes fou! dit Marie-Antoinette avec colère.

—Je ne suis pas fou, madame, mais vous êtes malheureuse, vous êtes perdue. Je vous ai vue, moi, dans le parc.... Je vous l'avais bien dit.... Je ne m'étais pas trompé, vous dis-je. Aujourd'hui a éclaté l'horrible, la mortelle vérité.... M. de Rohan se vante peut être....

La reine saisit le bras de Charny.

—Fou! fou! répéta-t-elle avec une inexprimable angoisse; croyez la haine, croyez les ombres, croyez l'impossible; mais, au nom du ciel! après ce que je vous ai dit, ne croyez pas que je sois coupable.... Coupable! Ce mot me ferait bondir dans un brasier ardent. Coupable.... avec.... Moi qui jamais n'ai pensé à vous sans prier Dieu de me pardonner cette seule pensée que j'appelais un crime! Oh! monsieur de Charny, si vous ne voulez pas que je sois perdue aujourd'hui, morte demain, ne me dites jamais que vous me soupçonnez, ou bien fuyez si loin que vous n'entendiez pas même le bruit de ma chute au moment de ma mort.

Olivier tordait ses mains avec angoisse.

—Ecoutez-moi, dit-il, si vous voulez que je vous rende un service efficace.

—Un service de vous! s'écria la reine, de vous, plus cruel que mes ennemis.... car ils ne font que m'accuser, eux, tandis que vous me soupçonnez, vous! Un service de la part de l'homme qui me méprise, jamais.... monsieur, jamais!....

Olivier se rapprocha et prit dans les siennes la main de la reine.

—Vous verrez bien, dit-il, que je ne suis pas un homme qui gémit et qui pleure; les momens sont précieux, ce soir il serait trop tard pour faire ce que nous avons à faire. Voulez-vous me sauver du désespoir en vous sauvant vous-même? [illegible] mortes de honte, moi de vous avoir vue mourir. Droit à l'ennemi, madame! comme dans nos batailles! Droit au danger! droit à la mort! Allons-y ensemble, moi comme l'obscur soldat, à mon rang, mais brave, vous le verrez; vous, avec la majesté, avec la force, au plus fort de la mêlée. Si vous y succombez, eh bien! vous ne serez pas seule. Tenez madame, voyez en moi un frère.... Vous avez besoin.... d'argent pour.... payer ce collier?....

—Moi?

—Ne le niez pas.

—Je vous dis....

—Ne dites pas que vous n'avez pas le collier.

—Je vous jure....

—Ne jurez pas si vous voulez que je vous aime encore.

—Olivier!

—Il vous reste un moyen de sauver à la fois votre honneur et mon amour. Le collier vaut seize cent mille livres, vous en avez payé deux cent cinquante mille. Voici un million et demi, prenez le.

—Qu'est-cela?

—Ne regardez pas, prenez et payez.

—Vos biens vendus! vos terres acquises par moi et soldées. Olivier! vous vous dépouillez pour moi! Vous êtes un bon et noble cœur, et je ne marchanderai plus les aveux à un pareil amour. Olivier, je vous aime!

—Acceptez.

—Non; mais je vous aime!

—M. de Rohan paiera donc? Songez-y, madame, ce n'est plus de votre part une générosité, c'est de la cruauté qui m'accable. Vous acceptez du cardinal?

—Moi, allons donc, Monsieur de Charny. Je suis la reine, et si je donne à mes sujets amour ou fortune, je n'accepte jamais.

—Qu'allez vous faire alors?

—C'est vous qui allez me dicter ma conduite. Que dites-vous que pense M. de Rohan?

—Il pense que vous êtes sa maîtresse.

—Vous êtes dur, Olivier....

—Je parle comme on parle en face de la mort.

—Que dites-vous que pensent les joailliers?

—Que la reine ne pouvant payer, M. de Rohan paiera pour elle.

—Que dites-vous qu'on pense dans le public au sujet du collier?

—Que vous l'avez, que vous l'avez caché, que vous l'avouerez seulement quand il aura été payé, soit par le cardinal, dans son amour pour vous, soit par le roi, dans sa peur du scandale.

—Bien; et vous Charny, à votre tour, je vous regarde en face et vous demande: Que pensez-vous des scènes que vous avez vues dans le parc de Versailles?

—Je crois, madame, que vous avez besoin de me prouver votre innocence, répliqua énergiquement le digne gentilhomme.

La reine essuya la sueur qui coulait de son front.

—Le prince Louis, cardinal de Rohan, grand aumônier de France! cria une voix d'huissier dans le corridor.

—Lui! murmura Charny.

—Vous voila servi à souhait, dit la reine.

—Vous allez le recevoir?

—J'allais le faire appeler.

—Mais, moi....

—Entrez dans mon boudoir, et laissez la porte entrebâillée pour bien entendre.

Madame!

—Allez vite, voici le cardinal.

Elle poussa M. de Charny dans la chambre qu'elle lui avait indiquée, tira la porte comme il convenait, et fit entrer le cardinal.

M. de Rohan parut au seuil de la chambre. Il était resplendissant dans son costume d'officiant. Derrière lui se tenait à distance une suite nombreuse, dont les habits brillaient comme celui de leur maître.

Parmi ces gens inclinés, on pouvait apercevoir Bœhmer et Bossange, un peu embarrassés dans leurs vêtements de cérémonie.

La reine alla au devant du cardinal, en essayant d'un sourire qui expira bientôt sur ses lèvres.

Louis de Rohan était sérieux, triste même. Il avait le calme de l'homme courageux qui va combattre, la menace imperceptible du prêtre qui peut avoir à pardonner.

La reine lui montra un tabouret; le cardinal resta debout.

—Madame, dit-il après s'être incliné en tremblant visiblement, j'avais plusieurs choses importantes à communiquer à Votre Majesté, qui prend à tâche d'éviter ma présence.

—Moi, fit la reine, mais je vous évite si peu, monsieur le cardinal, que j'allais vous mander.

Le cardinal jeta un coup d'œil sur le boudoir.

—Suis-je seul avec Votre Majesté? dit-il à voix basse; ai-je le droit de parler en toute liberté?

—En toute liberté, monsieur le cardinal; ne vous contraignez pas, nous sommes seuls.

Et sa voix ferme semblait vouloir envoyer ses paroles au gentilhomme caché dans cette chambre voisine. Elle jouissait avec orgueil de son courage et de l'assurance qu'allait avoir, dès les premiers mots, M. de Charny bien attentif sans doute.

Le cardinal prit son parti. Il approcha le tabouret du fauteuil de la reine, de façon à se trouver le plus loin possible de la porte à deux battans.

—Voilà bien des préambules, dit la reine, affectant d'être enjouée.

—C'est que.... dit le cardinal.

—C'est que? répéta la reine.

—Le roi ne viendra pas? demanda M. de Rohan.

—N'ayez donc peur ni du roi ni de personne, répliqua vivement Marie-Antoinette.

—Oh! c'est de vous que j'ai peur, fit d'une voix émue le cardinal.

—Alors raison de plus, je ne suis pas bien redoutable; dites en peu de mots, dites à haute et intelligible voix, j'aime la franchise, et si vous me ménagez, je croirai que vous n'êtes pas un homme d'honneur. Oh! pas de geste; encore; on m'a dit que vous aviez des griefs contre moi. Parlez, j'aime la guerre, je suis d'un sang qui ne s'effraie pas, moi! Vous aussi, je le sais bien. Qu'avez-vous à me reprocher?

Le cardinal poussa un soupir et se leva comme pour aspirer plus largement l'air de la chambre. Enfin, maître de lui-même, il commença en ces termes:

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Telegraph, Morgan, pr Lavacca.
Navire Oxenbridge, Taylor, pr Boston.
Barque Milaudon, Butler, pr la Havane.
Gipsey, Lamson, pr New-York.
St Andrew, Doane, pr New York.
Brick Sarah Ann, Dockland, pr Baltimore.
Caroline, Gilkey, pr New-York.
Goelette Geo Anderson, Sawyer, pr Key West.
John P Smart, Woolingham, pr Tampico.
W R Pettis, Saunders, pr St Marks.
Sarah Nash, Gilchrist, pr New York.
Maria, Johnson, pr Pensacola.
Mystic, Smith, pr Tampa Bay.

—ARRIVÉS.—

Steamship Georgia, Lieut. Porter, de New-York.
Navire W R Jones, Colley, de New-York.
Barque Jas Smith, Clark, de New-York.
P Pendleton, Curtis, de Palerme.
Maria Joseph, Beina, de Gand.
Brick Louisiana, Capellino, de Gênes.
Goelette Ventura, Durantes, de Campêche.
Col Cross Knox, de Brasos Santiago.
Mary Ellen, Seymour, de la Havane.

—STEAMERS.—

New World, Stein, de Cincinnati.
United States, Caldwell, de Cincinnati.
Medora, Powell, de Lafourche.
Latona, Hunt, de Mouth Cold River.
Munroe, Johnson, de St Martinville.
Mondiana, Larose, de la Balise.
Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.
Memphis, Mason, de Pittsburg.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Bunker Hill No 3, Miller, de Louisville.

Au bas du fleuve et montant:
Steamship Falcon.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 27 janvier—Arrivés, navires Wabash, Davis, de la Nlle-Orléans; navire Hindoo, Miller, de la Nlle-Orléans.

PORTS ETRANGERS.

Arrivés au Havre le 28 décembre—Magnolia, Ulrick, de la Nlle-Orléans;—7, Mount-Washington, Blaisdell, dito via Charleston.

Chargeant au Havre pour la Nlle-Orléans, Onward, Chs Hill & Magnolia.

Parti de Bordeaux pour la Nlle-Orléans,—Christiana & Salome;—Expédié le 31 décembre, Johnia, Farnham, pour la Nlle-Orléans; Pilgrim, Drinkwater, do.

Chargeant à Bordeaux pour la Nlle-Orléans,—Rosa-Maria, Lucina, Silphide & Trochonee.

Partis pour la Nlle-Orléans, de Milford Haven, le 8—Wilson-Kennedy, Rook, de Liverpool;—même jour, de Newport, Chatham, Vinnis, de Glasgow; Syria, Thoms, do, de Waterford, le 1er, Larne, Nichols.

Arrivé à Gibraltar, 19 décembre—Malvern, Jarman, de la Nlle-Orléans;—parti, 21, Lyons, Caine, de Palerme, pour la Nlle-Orléans;—25, expédié, Francesca, Vella, pour la Nlle-Orléans;—27, Paulette, Bonrosta, do.

Liverpool, 2 janvier—Arrivés, Josiah Bradlee, Mansfield, de la Nlle Orléans; Astoria, Orebow, do; Wabash, Williams, do; Chs Chaloner, do;—5, Parthenon, Woodbury, do;—9, Western-Star, do;—Knowles, do, Gossypium, Lowther, do;—10, Peter Marcy, Sampson, do;—Expédié, 1er janvier, Amaranth, Bliss, do;—Parti, 30 décembre, Jessica, Reyes, do;—31, Elizabeth Bentley, Robinson, do;—1er janvier, Erin's Queen, Campbell, do;—2, Abercrombie, Leavitt, do;—10, Rosalinda, Simpson, do; Bland, Payen, do; Blake, Everett, do; Jane, Hunter, do. Snowden, Rhoades, do; 11, Portland, Abbell, do; Argo, Baines, do.

En chargement à Liverpool, 29 décembre—Austria, Borland, pour la Nlle Orléans;—31, Niobe, Steele, et Amelia, Jordan, do;—11, Chas Chaloner, Thomson, do; Albert, Card, do; Sir Edward Douglass, Snell, do, Soldan, Thomas, do.

A la hauteur de Wight, 30, Julius, Kloskgeter, de la Nlle-Orléans, pour Brême;—2, Carrisson, Johnston, do do.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.
Europa, pour New-York..........le 26 Janvier
D'AMERIQUE.
Europa, de New-York..........le 20 Février

ON DEMANDE

UN Commis connaissant bien [illegible] et parlant français et anglais. S'adresser le matin jusqu'à 9 heures [illegible]
7fév Encoignure Royale et [illegible]

LA société existant sous la raison de commerce de M. VIDAL & CO est dissoute [illegible] du consentement mutuel. M. John [illegible] reste seul chargé de la liquidation. 7 fév

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 6 février 1850.

Les lettres du Niagara sont enfin venues confirmer les dépêches télégraphiques reçues précédemment. Les affaires y sont représentées comme très animées, les manufactures en pleine activité et le marché monétaire très-bas. Ces raisons sont plus que suffisantes pour faire espérer une bonne demande.

Les ordres apportés par ce steamer sont pour le moment inexécutables presque tous limitant le fair à 11 c. et au-dessous. Les steamers prochains donneront sans doute aux facteurs une latitude plus grande.

Notre marché a été très plat; les ventes de la journée ont à peine atteint 1,000 balles.

700 boucauts de sucre ont changé de mains aux anciens prix—1100 barils de mélasse ont été faits de 16 @ 21¼ cts le gallon.

La demande de farine est limitée. Le maïs se vend 47 @ 50 cts le boisseau.

Le marché aux provisions est plat aux anciens prix.

Le whiskey se vend 22 cts le gallon rectifié.

Le change est le même.

Le fret est inactif.

A LOUER.—Le magasin No 118, rue Royale. Possession en sera donnée immédiatement.
L'installation du gaz, les vitrières, les étagères, etc., seront aussi louées, à la convenance du preneur.
S'adresser à N. DUDOUYT,
7fév No 13, rue Toulouse.

PIANOS.

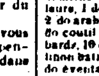

W. Hartkopf et Fehrenbach ont l'honneur d'informer leurs nombreux clients et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin de la rue St-Pierre au No 172, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.
Ils viennent de déballer et offrent à vendre un très grand assortiment de pianos à queue, pianos obliques et pianinos des maisons de Pleyel et Cie.
A vendre plusieurs pianos de seconde main, encore en parfait état, au plus bas prix.
Echange, location, réparation et accords de pianos. W. HARTKOPF et FEHRENBACH,
7fév—30f 172, Rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

Marchandises de Printemps.
REÇU par les navires Statesman, Orlando et Humbold, du Havre,
10 ballots organdis, grande nouveauté, 1 caisse abbarine imprimée, 1 do barège un assorti de couleurs, 1 do barège à carreaux assorti de couleurs, 2 do arabias rayés, 10 do coutil pour pantalons, 1 do coutil façonné pour gilets, 4 do chapeaux flambards, 10 do chapeaux de paille, 2 do mouchoirs linon batiste, 2 do ombrelles riches à franges, 1 do éventails nouveaux, 1 do tulle guipure noire et blanche pour mantelets et pèlerines, 2 do pèlerines tulle, divers prix, 1 do capotes crêpe pour dames, 1 do berthes et manches tulle, 4 do mousseline planetie, 1 do rubans façonnés, Nos 6 et 9, 1 do taffetas couleur, Nos 1 1/2 @ 12, 1 do taffetas noir, Nos 1 1/2 @ 12, 1 do satins, 1 1/2 @ 12, ordinaires et qualité supérieure, 1 do broderies au mousseline, [illegible], pèlerines, fichus, etc. 1 do mousseline suisse de toutes qualités, 1 do mousseline suisse à carreaux, brochée, pour rideaux et moustiquaires, 1 do crêpe crêpé et lisse, 2 do chapeaux de soie (qualité extra), et divers autres articles de modes, à vendre par
FRED. BONIS,
Rue Conti, No 68, en face de la Banque de la Louisiane.
7 fév

VINS, Blanc et rouge en débarquement des navires Delia, Chapin et Henriette venant de Bordeaux.
160 Barriques vin blanc Haut Sauterne, bonne qualité.
120 Barriques vin rouge bon ordinaire à vendre par les soussignés BOYER FRERES,
7fév Enc. Moreau et Mandeville, 3me Mte.

EN débarquement du navire Humboldt, capitaine N. Marson.
48 caisses véritable absinthe Suisse de Jean Renaud.
4 do vin rouge Cortaillod 1846;
2 do eau de Botot, à vendre par
B. TALAMON,
7 fév 184 et 186 rue Royale.

LES Fermiers des compagnies de pompiers de la ville sont invités à s'assembler à la Pompe de la Louisiane, jeudi soir 7 courant, à 7 heures, pour prendre les mesures nécessaires pour la célébration de l'anniversaire de notre institution, le 4 mars 1850.
TH C POOL, No 8
D C BISCOE, No 7
GAFOSDICK, No 2
J LANSLING, No 10
JNO C McLELLAN, No 5
JOHN DURNE
5fév

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
4 février 1850.
UNE élection de trois directeurs tenue aujourd'hui par les actionnaires, les personnes suivantes ont été élues pour l'année courante.
MM. A. B. ROMAN,
JAS. L. WIBRAY,
DOMINIQUE BOULIGNY,
EUG. ROUSSEAU, Caissier.
5 fév

DIVIDENDE.
New-York, 21 janvier 1850.
LA Direction de la *Compagnie d'Assurance Mutuelle de New-York* a résolu aujourd'hui qu'un intérêt de 6 p. 100 sur le capital payé en espèce pour ceux qui ont les scrips émis en 1847 seraient payés sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux. Il a été résolu en outre qu'un *Dividende de Quinze pour cent* provenant des bénéfices de la Compagnie, était déclaré en faveur des actionnaires et des assurés, et que suivant la charte, des certificats de scrip seraient émis en conséquence après le — février.
Par ordre de la Direction
FERDINAND STAGG, Secrétaire
Agent à la Nouvelle-Orléans,
JAMES H SUYDAM,
5fév 71 rue Commune.

LA société DE POUILLY & Co, a été dissoute le 1er courant, les deux associés se serviront du nom social pour la liquidation seulement. Les personnes qui ont des réclamations contre la dite société à faire valoir immédiatement. Les personnes qui doivent sont priées de payer dans le délai de 30 jours suivant la présente publication, soit à leur bureau, soit entre les mains de H. Pilotion, leur collecteur. DE POUILLY,
5 fév—10 R. G. MUSGROVE.

J. ETERNOD & Cie
Nos 8 & 10, RUE CONTI.
Magasin de Marchandises Sèches pour Planteurs et Marchands de la Campagne.
GRAND assortiment de marchandises américaines, anglaises, françaises et suisses, telle que cotonnes écrues et blanches, cotonnades, indiennes, mousselines laine, jaconats et articles de fantaisie.

Vins et Liqueurs.
VINS de Bordeaux rouge et blanc en barriques et demi barriques, Cognac en pipes, demi pipes et quarts de pipes, des meilleures marques, kirsch et absinthe Suisses, vin du Rhin, &c.

BILLARDS.

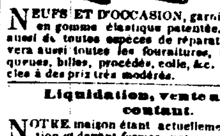

NEUFS ET D'OCCASION, garnitures de bandes en gomme élastique patentée. On se charge aussi de toutes espèces de réparations. On trouvera aussi toutes les fournitures, telle que, tapis, queues, billes, procédés, colle, &c. Tous ces articles à des prix très modérés. 5 fév—6m

Liquidation, vente au prix coûtant.
NOTRE maison étant actuellement en liquidation et devant fermer notre magasin de détail No 50, rue du Canal, nous offrirons en vente au prix coûtant original tous les articles composant notre stock. Nous engageons donc toutes les personnes ayant besoin de nos articles et même les marchands à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats autre part.
Nous avons aussi un assortiment de marchandises de printemps que nous vendrons au prix coûtant réel, sans réserve, nos prix seront fixes et au comptant seulement.
E VALMONT & Co, No 50 rue du Canal,
5 fév près l'encoignure de l'allée de la Bourse.

Enfant perdu.
DEPUIS le samedi 2 février, mon petit mulâtre PAUL, âgé de 8 ans. Il était vêtu d'un pantalon de colonnade bleue et d'une petite jacquette à carreaux rouges; il portait à la main un petit bidon. Une récompense libérale sera accordée à celui qui le ramènera chez moi, No 69, rue Congrès, entre Crapé et Amour. D. JACQUET.
5 fév—3

PERDU le 2 février, un CHIEN d'arrêt de haute taille, couleur poce, tâcheté de blanc. Ce chien répond au nom de Excess. Une récompense de $5 sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, rue Bagatelle, No 42, entre Bons Enfans et Amour, ou rue du Camp, No 30.
5fév—3f

EN débarquement du navire Humboldt, venant du Havre,
100 caisses absinthe, marque Yerna & Lecoultre;
60 do do do Ed. Pernod;
31 do do do Aug Leuba;
3 tonneaux fromage Gruyère véritables, à vendre par J N CURIEN,
6fév rue Dumaine, No 32

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—176 caisses en déchargement des navires Trenton et Sherwood, à vendre par G.W. DUNBAR,
6 fév 30, rue Douane.

EAU DE VIE.—50 demi barils eau de vie Espagnole 27 degrés.
25 1/2 do do do do 26 do
en dépôt, à vendre par P. CUSACHS,
6 fév Encoig. Condé et St-Philippe

VINS—4 barils d'excellent Madère.
3 barils do Thierry.
25 boites do do 1827
en magasin et à vendre par P. CUSACHS,
6 fév Encoignure Condé et St-Philippe

HUIT MILLE PIASTRES seront prêtées pour le terme de six ans; l'intérêt payable annuellement. S'adresser à ERNEST MORPHY,
6 fév—3 Courtier, Passage de la Bourse.

DROGUERIES—Reçu dernièrement—
20 k. fleurs de guimauve, 20 do coquelicots, 50 do violettes, 50 do mauve, 50 do bourrache, 200 do racine de guimauve, 25 do douce amère, 25 do chiendent, 200 boîtes pâte pectorale de mou de veau, 150 do do Regnault, 200 do do do 200 bouteilles élixir Antiglaireux, 200 do sirop de [illegible], 100 do do Lamouroux, avec un grand assortiment d'essences et extraits choisies à vendre par P. CUSACHS,
6 fév Encoignure Condé et St Philippe

JOSEPH PLAGNE SAVOISY,
Jardinier Décorateur.
Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans lui fait espérer qu'il méritera l'estime des personnes qui l'ont employé, tel qu'il l'a justifié jusqu'à ce jour [illegible].
S'adresser à la maison de M. Bach, rue Royale, [illegible] derrière la cathédrale.
N. B. Arbres, arbustes et plantes [illegible]
[illegible]

CANDIDAT AU POSTE DE MAIRE.
☞ Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Pour Maire.
Messieurs les Editeurs,
☞ Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville, aux élections d'avril prochain. [illegible]
Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque HENRIETTE, capitaine Roussel, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit navire.
4fév P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée

☞ La barque HENRIETTE, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue Quartier. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été pris dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires.
4fév P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

☞ Le consignataire de 1601 caisses verrerie, marquées S, à ordre, par le navire Clifton, est invité à se faire connaître au commis de déchargement sur la Levée, poteau No 2, Seconde Municipalité, dans le cas contraire elles seront emmagasinées à ses frais et risques.
J W STANTON & Co,
4fév Encoig. Magazine & Lafayette

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1850.
LA direction de cette institution a déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent sur les profits du dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater de lundi, 4 février prochain.
AUSSI—Un dividende de dix pour cent sur le surplus des bénéfices payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater de mercredi, 1er mai prochain.
29 jan R. M. DAVIS, Caissier.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.
AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à les présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets émis par cette Banque dont la charte expire le 1er mars prochain.
Par ordre de la direction:
7jan—3m R. J. PALFREY, Caissier.

TOILE A VOILE DE RUSSIE—En débarquement, à vendre par A. & M. HEINE,
21jv—1y 96 rue de la Douane

UNE belle occasion—Toiles françaises pour draps et pour chemises au prix coûtant, pour liquidation chez E VALMONT & Co,
Rue du Canal, No 50,
5 fév près l'allée de la poste

PICADURA—26 caisses, à vendre par
5 fév B VALLS, 37, Commune

CIGARES DE LA HAVANE—30,000 des meilleures fabriques et de toutes qualités, en débarquement du brick Schna, et à vendre par B VALLS,
5 fév 37, rue de la Commune

CIGARETTES—11 caisses de la marque la Espanola, à vendre par B VALLS,
5 fév 37, Commune

SARDINES à l'huile—4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guilloux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
5 fév—6 rue St Louis

CURAÇAO & MARASCHINO—52 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,
5fév rue St Louis.

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers et demi paniers guignolet de 6 et 12 bouteilles, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
5fév rue St Louis

SAVONS DE MARSEILLE—70 caisses savon, à vendre par AUG. MOLIER,
5fév rue St Louis.

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
4fév 9 et 11 rue Jefferson

EN débarquement de la barque Mantana, venant de Gênes, le soussigné offre à vendre 20 caisses manne, 1,200 paniers huile, 500 caisses macaroni et vermicelle, 6,000 livres de turons frais, 500 paniers oranges de Naples; 50 barriques vin Bergasso, 200 demi pipes vin Catalogne.
4fév DOMINIQUE LANATA,
9 et 11 rue Jefferson

EAU DE VIE—10 pipes, 20 do do 10 do de diverses marques, en magasin et à vendre par
4fév P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

VIN blanc en caisses, 150 caisses château d'Yquem, 1840, excellente qualité, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4fév 47, rue Vieille Levée.

BURGUNDY PORT—100 barils Burgundy Port; 100 barils Madère, en magasin, à vendre par P. LONGIS,
4fév 47, rue Vieille Levée.

BORDEAUX—80 caisses Cantenac, 30 do Chateau Lafitte, 50 do Chateau Margaux, 15 do St-Julien, 40 do Pauillac, 25 do Hermitage, en magasin, à vendre par P. LONGIS,
4fév 47, rue Vieille Levée.

CHAMPAGNE—30 paniers marque A. L. de Montebello, propriétaire, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4fév 47, Vieille Levée

HUILE d'olives—500 paniers de 12 bouteilles, 125 paniers de 24/2 bouteilles, marque Enrico de Marseille, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4fév 47, rue Vieille Levée.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—10 barriques, 7 demi do 1er cru Château-Margaux, Margaux, Haut Brion, Latour, Giscours, Montferrand, en magasin et à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
4fév 17 et 19 rue St. Louis.

VIN ROUGE ET VIN BLANC EN CAISSES—373 caisses vin rouge des marques suivantes: Latour, Lafitte, Léoville, Château-Margaux, Mouton, Batailley, Château-Chotel, St Julien en bouteille, St Julien et demi bouteilles 5 caisses vin blanc Chateau Yquem, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17 & 19, rue St Louis

VIN DE BOURGOGNE—20 barriques vin de Bourgogne rouge, 10 demi barriques vin de Bourgogne blanc—12 caisses Clos Vougeot, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO,
4fév 17 et 19 rue St Louis

LIQUEURS—52 caisses absinthe, kirsch et liqueurs assorties, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
4fév 17 et 19 rue St Louis

VIEUX VIN MEDOC—8 barriques Vin Querman, Château Lecrock de Garganville;—17 do Irenquey Lalande;—23 do Mellier 1844—28 do St Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
4fév 25, Vieille Levée.

VIN BLANC très supérieur—45 barils Haut-Sauterne 1840 en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
4fév 25, rue de la Vieille Levée.

VIN ROUGE EN CAISSES—30 caisses Château Latour 1841;—136 do Léoville Médoc—75 do Larose Médoc;—155 do Château Bernau 1844;—90 do St Julien Médoc, 1er cru;—185 do do ordinaire, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
4fév 25 Vieille Levée.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses grand modèle, à vendre par A CARRIERE,
4fév 25, Vieille Levée.

ABSINTHE—100 caisses de la marque Bruneton Sauvajol & Co, en magasin et à vendre par A CARRIERE,
4fév 25, Vieille Levée.

SUCRE—500 caisses sucre blanc et brun de la Havane à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4 fév 26, Vieille Levée.

SUCRE raffiné—100 colis en pain, en poudre et écrasé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4fév 26, Vieille Levée.

AMIDON—20 barils de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4 fév 26, Vieille Levée.

MIEL—18 barriques et barils miel de la Havane, en déchargement du brick P Soule, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4 fév 26, Vieille Levée.

AMANDES sans coques—en caisses et en barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4 fév 26, Vieille Levée.

CACAO—40 sacs de Guayaquil, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4 fév 26, Vieille Levée.

9/8 Indiennes Impériales, &c.
Venant d'arriver par le navire Transit, de Liverpool.
100 BALLES Impériales de Manchester, article supérieur;
25 balles batiste imprimée, 9/8, 5 caisses créas à la Morlaix;
10 do jacquots do 10 c; [illegible]
10 caisses Britannias 4/4, et un assortiment d'articles pour le marché mexicain, à vendre par
McDOWELL & [illegible]
4fév [illegible] Gravier

EN débarquement des navires [illegible] de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
32 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne;
34 barriques vin rouge bonne qualité. BOYER FRERES,
12 déc Encoig. Moreau et Mandeville, 3e Mun.

Hotel du Commerce,
Rue d'O'Reilly, 108, près [illegible] A LA HAVANE.
CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la Place d'Armes et des Promenades, [illegible] à la Havane depuis plusieurs années. [illegible] qui le dirige a tout fait pour rendre aux voyageurs cet Hôtel agréable, [illegible] largement et aérées [illegible] témoignages de satisfaction [illegible] des étrangers qui ont logé dans [illegible] le droit de la recommandation [illegible] voyageurs qui se rendent à la Havane.
23jan—3m3fps

Dix piastres de Récompense.
PARTIE marronne le [illegible] dernier, la négresse MARIE, [illegible] âgée d'environ 45 ans, [illegible] pouces, habillée en indienne [illegible] dans la 1re Municipalité. La [illegible] sus sera payée à quiconque la [illegible] geoles de la ville en prévenant [illegible] cat, rue Royale, entre Bienville et [illegible]

Agence de la Compagnie [illegible]
CETTE Compagnie a un capital [illegible] de UN MILLION DE PIASTRES [illegible]

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.
P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir [illegible] et offre à vendre au plus bas prix [illegible] un très grand et très bel assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour hommes et pour enfants de tout âge, ainsi que chapeaux en paille et en [illegible] pour enfants; il offre également à très bas prix une balance de chapeaux de soie pour hommes et enfants qui conviennent parfaitement à Messieurs les marchands de la campagne. 4 fév

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.
P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au-dessous des prix de Paris de l'Eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quarts et huitièmes de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boîtes.
Bonne qualité à $1 50 le gallon;
Surfine qualité à $2 25 le gallon.
Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fév

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, annonce à Messieurs les maîtres de salle de billard de la ville et de la campagne qu'il a toujours en dépôt dans son magasin un très grand assortiment de drap de billard, qu'il vend aujourd'hui avec une grande réduction de prix; on trouve également dans son magasin tous les articles en usage dans les dites salles de billard et à des prix très réduits. 4 fév

EAU DE-VIE COGNAC—10 demi pipes Castillon Jeune 1825; 30 quarts do do do; 30 huitièmes do do do. A. CARRIERE,
4 fév 25, rue de la Vieille Levée.

VINAIGRE BLANC—50 barils, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE,
4 fév 25, rue de la Vieille-Levée

LE soussigné ayant toujours dans les magasins d'entrepôts, les différentes marques d'eau-de-vie connues suit: Castillon Jeune, 1815 et 1825, Bisquet, Vricoche & Co., 1842 & 1844, Otard, Dupuy & Co., 1812 & 1844, celebrated brandy wine, offre à vendre à prix très modéré.
A. CARRIERE,
4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

HOCHHEIMER—50 caisses vieux vin 1825 et 1834, à vendre par A CARRIERE,
4 fév 25 Vieille Levée

CHAMPAGNE—de Dinet Peucrel (Avize)—100 paniers tout récemment reçus par le navire Austerlitz et à vendre par A CARRIERE,
4 fév 25 Vieille Levée

VINS—60 barriques Montferrant, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
4fév No 31, Vieille Levée

COGNAC—15/2 J. Eraud;
13/2 et 12/4 A. de Mondore, cognac 1840;
10/2 et 25/4 John Durand & Co. LaRochelle;
2/2 et 7/4 J. J. Durand cognac, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
4fév No 31, Vieille Levée

EN débarquement de la barque Henriette, de Bordeaux—100 caisses vin rouge St-Julien; en bouteilles; 200 do do en demi bouteilles; 50 do do Batailley de 1844; 50 do do Beycheville 1844; 30 do do Léoville 1844; 20 do do chateau Margaux 1844; 20 do do chateau Lafitte 1844, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
4 fév 17 et 19 rue St Louis

CHAUX—Chargement des bricks Alvario, Palo Alto, Geo. E. Prescott, Argo et John A. Taylor, en déchargement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
4fév 96, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—345 caisses en déchargement des navires Hudson, Trenton et Beth Sprague, et à vendre par E G HOBBS,
4 fév 12, rue de la Douane

CIGARES—Principes, véritables, de la marque du Steamboat, venant d'être reçus, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2 fév No 3, rue du Front.

VIN ROUGE POUR FAMILLES—20 barriques vin rouge Château Larose, 20 do do Château Lafitte, en débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux, à vendre par O VALETON & Co,
2 fév 25 rue Tchoupitoulas

CORNICHONS DU NORD—150 caisses cornichons assortis, en jarres d'un demi gallon, quarts et pintes, de la marque bien connue E H Van Benschoten, de New-York, à vendre par O VALETON & Co,
2 fév 25, rue Tchoupitoulas

VIN EN BARRIQUES—50 barriques vin rouge St-Emilion, en débarquement du navire Arandal, de Bordeaux, à vendre par O VALETON & Co,
2 fév 25 rue Tchoupitoulas

CERISES A L'EAU DE VIE—400 caisses cerises à l'eau de vie étiquettes riches, à vendre à bon marché, pour clore une consignation, par O VALETON & Co,
2 fév 25 rue Tchoupitoulas

PORTER ET BIERE DE LONDRES—70 futailles en bouteilles et demi bouteilles, à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par O VALETON & Co,
2 fév 25 rue Tchoupitoulas

JAMBONS PASSES AU SUCRE—Jambons de Stagg & Shays et John Shays et Davis, toujours en main et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 fév 14, rue Tchoupitoulas.

MESS BŒUF—Mess en barils et demi barils de Davis family, toujours en main et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 fév 14, Tchoupitoulas.

EGLISE PROTESTANTE FRANÇAISE, située au coin de la rue des Remparts et de Bienville. Service divin dans cette église tous les dimanches après-midi, à 4 heures et demie.
29jv— C. H. WILLIAMSON, pasteur.

AVIS—Les personnes ayant des réclamations contre la succession de Catherine Bernard, veuve en première noce de Pierre Miolon et en second mariage de Christophe Le Prévost, sont prévenues d'avoir à présenter leur compte à Francis N. Miolon, No 43, Passage de la Bourse; et les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de venir payer dans les 10 jours suivants. 30j—10

MAISON D'EDUCATION POUR LES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme VAN NOOTEN
TRANSPORTÉE A PLAQUEMINES, PAROISSE IBERVILLE (LOUISIANE.)
(Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 11 février prochain.)
Mme VAN NOOTEN ayant accompli son voyage en Europe et complété ses arrangemens pour attacher à sa maison, d'une manière permanente, des professeurs dignes de sa confiance et de celle des parens, s'empresse d'en informer ses amis et le public. Les parens et les tuteurs sont respectueusement invités à visiter la localité vaste et spacieuse des lieux, ou, à la demande des principaux habitans de Plaquemines, l'institution a été transportée. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus de l'établissement, qui se trouve à l'académie même et chez les libraires de la Nouvelle-Orléans; ou, pourront être obtenues en s'adressant aux soussignés.
A Plaquemines: M. W. E. Edwards, Le Dr. Fhs. Flemeut, M. Zénon Labauve.
A la Nlle-Orléans: Le Rev. Dr. Neville, MM. Alfred Hennen, James Robb, H. C. Cammack, Fred. Frey.
30 janv—1 an

EN débarquement du navire Delia Chapin, capt. McNear, de Bordeaux,
10¼ pipes M. Sutton, vieux cognac 1831, 1re pré.;
10 barriques vin rouge Vericoul Médoc, 1844,
10 do do Château F. Corbian, 1842;
3 do do Château Haut Brion, 1844,
22 do do St-Estèphe Médoc;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
36 barils do do;
101 caisses vin rouge St-Julien Médoc;
101 do do St-Estèphe do;
17 do prunes sèches en pobans de différentes grandeurs, à vendre par B. TALAMON,
1er fév 184—186, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux.
60 barriques vin rouge St-Estèphe;
54 caisses do St-Julien;
10 quarts pipes cognac Gloria.
X. LAMBERT,
1er fév 62, rue des Magasins

VINS—401 barriques Margaux;
200 caisses Margaux Médoc.
En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
1fév 31, Vieille Levée

COGNAC—13/2 et 17/4 Jean Louis 1811.
En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
1fév 31, Vieille Levée

BOIS DE CAMPECHE—35 tonneaux, de Honduras, venant d'arriver et à vendre par
1 fév J. Y DE EGANA, 47 rue Bienville

HOTEL DE MONTEREY
A MONTEREY (MEXIQUE.)

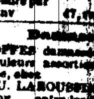

[illegible] MONTEREY au Mexique, sont prévenus [illegible] HOTEL DE MONTEREY. [illegible]
20 janv

MADRAS des Indes—Reçu par le navire Adeline, de Liverpool,
[illegible] véritables Madras des Indes.
A vendre par J. LEVOIS,
11 janv 47, rue de Chartres au premier.

Damas—Damas.
ETOFFES damassées pour rideaux, nappes et couleurs assorties, [illegible] à 25 cents la yarde, chez
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge,
30 nov entre les deux marchés, sur la Levée

GRAINS pour oiseaux—10 barils en magasin et à vendre par B. VALLS,
1 fév 37, Commune

CACAO de Guayaquil et de Para, à vendre en magasin par B. VALLS,
1 fév 37, rue de la Commune

VINS DE XERES—Moscatel, Pajarete et Port-Mahon, à vendre par B. VALLS,
1 fév 37, Commune

TABAC à chiquer de Lilienthal—10 barils, en débarquement du navire Memphis, à vendre par
1 fév B VALLS, 37, Commune

HUILE [illegible] et de peppermint, à vendre par B. VALLS,
1 fév 37 rue de la Commune

SUCRE BLANC DE LA HAVANE [illegible]

TABAC [illegible]

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co.
Soierie Nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier
23 jan—6 m

AVIS.
LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, informe MM. les charpentiers constructeurs de navire qu'il recevra des soumissions cachetées pour la confection des réparations dont la barque française Ophélia, capitaine Rousset, a besoin, pour être en état de faire un voyage de long cours. Le devis de ces réparations est déposé à la Chancellerie du Consulat, rue Saint-Pierre, où l'on pourra en prendre connaissance.
Les soumissions seront ouvertes le 31 janvier à l'heure de midi. 22jan—10f

CUISINIERE CREOLE à vendre, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans âgés de 5 et 2 ans, pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.
L'attention des planteurs est appelée sur lesdits esclaves. S'adresser au No 9, rue Bienville. 30 j

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme actif et intelligent, parlant et écrivant le français et l'espagnol, désirerait trouver immédiatement un emploi quelconque. Il sait très bien soigner les chevaux et serait disposé à remplir un emploi de palefrenier ou conducteur de voiture dans une maison.
S'adresser à la lettre P. au bureau de ce journal.
29 janv

Nouveau Barège.
C. M SIMPSON, 89, rue de Chartres, vient de recevoir trois caisses barège nouveau, parmi lesquelles on trouvera 3,000 yardes à 25 cents, qualité supérieure, toute laine nouveaux dessins. 23 janv

A VENDRE, UNE HABITATION SUCRIERE de quatorze arpens de face au Bayou Lafourche, sur 40 de profondeur, à la distance de vingt milles plus bas que Thibodeauxville.
Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & CO.,
23janv. 33, rue Natchez

EN débarquement des navires Arendal, Delia Chapin et Henriette, de Bordeaux, et du Statesman, du Havre:
40 barriques vins pour familles, St-Julien et Pauillac.
10 barriques vin vieux médoc Pépin, d'Escurac et chateau Citran;
10 quarts pipes vieux Cognac, 1815, de Sel. Richard;
30 barils vin blanc Sauterne 1847.
35 caisses grand vin chateau Latour 1835;
50 caisses vin pape Clément, la Mission 1841;
25 caisses de 100/2 boîtes sardines, de Joseph Peneau, de Nantes;
30 caisses fruits assortis au jus, do do;
15 caisses fraises au jus, do do;
10 caisses champignons et cèpes à l'huile, do do;
5 caisses petits pois et pâtés truffés, do do;
2 caisses truffes du Périgord, do do;
150 paniers de 12 et 24 demi bouteilles champagne Sillery mousseux de la marque bien connue Cordon Rouge, de Lanson père et fils, de Rheims.
30 caisses vin Rouge de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot, en quarts et pintes, à vendre par LOREILHE & Co,
4 fév encoignure Royale et Douane

$5 de récompense.

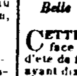

PERDU OU VOLÉ—Vendredi 1er février vers le marché Tremé, une chienne, bull terrier, blanche et de courte taille. Les oreilles sont coupées, l'oreille gauche se tient droite, la tête est noire et la ligne noire se prolonge sur le côté droit du sol. Elle répond au nom de Dido.
La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la ramènera au No 124, rue Dauphine, ou donnera les informations nécessaires pour la faire retrouver. MADAME CELESTE.
4 fév—4

Belle propriété à Biloxi—A louer ou à vendre.
CETTE belle propriété près du phare, faisant face à la Passe, connue comme la résidence d'été de feu Z. V. Jourdain—Maison à deux étages, ayant dix chambres, avec galeries et ameublement. Arbres fruitiers, tonnelles, etc., et un wharf neuf de 900 pieds de long, avec chambre à bain.
A vendre à des conditions libérales ou à louer à bail de trois à cinq ans. S'adresser à
J. U. LAVILLEBEUVRE,
4 fév 157, rue Carondelet.

Marché Mexicain.
MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back,
20 caisses coton en bobines de tous les numéros.
30 do fil en bobines, 100 et 200 yardes.
2000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG,
4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 106, Poydras

Vente au prix coûtant, sans réserve.
MESSIEURS E. VALMONT & Co, étant sur le point de liquider leur magasin, rue du Canal, No. 50, offriront pendant le mois courant, tous leurs marchandises au prix coûtant exact. Leurs soieries, lainages, broderies, dentelles, mousselines, organdis, toiles d'Irlande pour chemises, toile française pour draps, etc. etc. etc. seront vendus au comptant et sans déduction.
E. VALMONT & Co,
50, rue du Canal, entre les rues Chartres et l'allée de la Poste.
29 jan

EN débarquement du navire Arendal, venu de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
130 barriques Vin rouge de diverses qualités;
40 demi-barriques et barils vin blanc;
500 caisses Vin rouge.
G. M. LUCAS,
22 jan—1m 30, Bienville.

EN débarquement du navire l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
54 demi barriques Vin blanc 1re qualité, Haut Sauterne BOYER FRERES,
Enc. Moreau et Mandeville, 3me municipalité.
22jan

VINS ROUGES—En barriques et en caisses, reçus dernièrement:
80 barriques Vins rouge marques diverses et en bonne qualité pour familles.
100 caisses vin rouge St-Julien Médoc.
A vendre par BOYER FRERES,
Enc. Moreau et Mandeville, 3me municipalité.
22 jan

A VENDRE par les soussignés à leur magasin, encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me municipalité,
En gros ou en détail:
10 quarts Cognac;
16 huitièmes dito 60 degrés;
13 pipes Genièvre de Hollande;
Brandy et Genièvre du Nord;
O'Porto, Madère et Whiskey;
Rum, etc. etc.
22 jan BOYER FRERES.

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arendal, de Bordeaux.
112 futailles Eau-de-vie, des marques J. Augustin 4me preuve & M. Vauthier, 1re preuve, en demi, quarts et huitièmes de piques.
50 barriques Vin rouge St Emilion, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
21 jan 34, Vieille Levée.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.
FOIN, mais, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

E. CHAPMAN,
52, *rue Tchoupitoulas (près Poydras.)*
MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN
LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.
Références:— J. & R. GEDDES.
G. A. PYNCHON.
20nov—1an.

A VENDRE en débarquement du navire Amérique, venant de Bordeaux,
20 barriques vin rouge St-Estèphe,
20 do do St Julien, à vendre par DUBUCH FRERES,
16 janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux,
100 caisses vin rouge St-Julien,
100 do do St-Estèphe,
76 do do blanc Haut-Sauterne,
20 barriques vin rouge Haut-Talence,
4 do do do vieux St Julien,
30 caisses fromages de Hollande de 12 à la caisse
10 cuveaux fromage Gruyère.
A vendre par DUBUCH FRERES,
16janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE—En débarquement du navire Herald, de Glasgow:
2 puncheons whiskey de Campbeltown, par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
31 janv—1m 33, rue Natchez.

EN débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux,
50 barriques vin rouge St-Estèphe;
25 do do Haut-Talence;
13 do do Langon;
50 demi-barriques Haut-Sauterne.
THOMAS PINET & CO,
31jv 183, rue Royale

PLATRE—800 barils Newark & Rosendale, 100 do [illegible], en déchargement et 100 barils [illegible] d'arriver, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, rue des
29 jan Magasins et 11, Magasins Rouges.

COTONS EGRENES—60 balles cotons écrus 4/4, Cabot, Portland, Globe, Vernon, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co,
21jan 26, Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE—50,000 cigares reçus, en déchargement du brick [illegible], de la Havane, à vendre par J M CABALLERO,
21jan 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, à vendre par J M CABALLERO,
21jan 32, Vieille Levée.

BOUCHONS—100 m. bouchons à bière, 1re qualité, à vendre par P. CUSACHS,
21jan Encoig. St-Philippe & Condé

REÇU par le navire Delia Chapin, arrivé le 30 janvier de Bordeaux: [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 7 Février 1850.

JERUSALEM

Grand opéra en quatre actes et huit tableaux, de Verdi.

☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés

DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

JEUDI SOIR, 7 FEVRIER.

LES STRATAGEMES DES BELLES, comédie.
Dans le second acte FLIRTATION POLKA.
GRAND DIVERTISSEMENT, par les premiers sujets.
Le spectacle sera terminé par l'ASSISTANT PROFESSEUR—Le prince Ludwig, M. C. Howard, le Grand Duc, M. Chippendale.
Premières loges et parquets 75 cents.
Secondes loges 50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur 25 cents.

Anniversaire de Washington.

Bal civil et militaire des jeunes gens, à la salle St-Louis, sous la direction de M. Frederick E. Bruns.

Vendredi soir, 22 février 1850.

Hon. A. D. Crossman, Robert Spedden,
Recorder Baldwin, Juge Walker,
Recorder Genois, George E. Lee,
Recorder Seuzeneau, F. A. Conant,
Dr. Jos. R. Weathers, Felix Tranchard,
W. W. Lamberton, Col. F. H. Claiborne,
Thomas C. Poole, Col. J. G. Seymour,
Thomas Gilmore, Maj. W. J. Freeman,
Robert Ancon, Maj. J. A. Beard,
Colonel Gibbens, S. N. L. Jarolleman.

☞ On peut se procurer des billets aux principaux hôtels et chez les marchands de musique, ainsi qu'à la porte le soir du bal.
☞ La direction de la salle a été confiée à M. Frederick E. Bruns, professeur de danse.
7 fév—

SALLE ST-LOUIS.

Bal masqué de société.

MESSIEURS les souscripteurs au bal masqué de société qui sera donné à la Salle St-Louis le mardi, 12 février (Mardi Gras), sont informés que les billets seront prêts à être délivrés mercredi, 6 du courant.
Le comité d'admission et d'invitation s'assemblera tous les soirs à sept heures, au bureau de la salle de Bal.
Comité d'invitation et d'admission:
Charles M Waterman, Mortimer Belly,
Ben Toledano, John E. Caldwell,
W. F. Plower, F. X. Barbot,
F. H. E. Kneass, Eugène Ducatel,
B. O'Connell.
Les souscripteurs sont priés d'envoyer leurs listes d'invitation à M. H. Ruffier, au bureau de la salle de bal.
Le bureau sera ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à trois heures P. M. et de quatre heures à huit heures P. M. 4 fév—4

GRANDE ATTRACTION.

Deux représentations en une seule.
(L'Exposition n'aura lieu que pendant quelques jours.)
Magnifique Galerie de Tableaux des anciens maîtres les plus distingués, ainsi que la VENUS DE MEDICIS, statue en marbre de l'immortel Canova, exposés en ce moment au Salon de Crème à la glace, No 52, rue St Charles, vis-à-vis l'église de M. Clapp.
Le Salon sera illuminé tous les soirs
CETTE Collection est la plus belle qui ait jamais été exposée aux Etats-Unis, elle compte des Raphaël, Michel-Ange, Carrache, Guido, Paul Véronèse, Titien, Dominiquin, Salvator Rosa, Tintoret, Vandick, Corrège, André del Sarte, Rubens, Carlo Dolci, Sassoferato, Belivrie, Giulio Romano, &c. &c. Jamais collection aussi complète n'a été offerte aux amateurs de ce pays; elle renferme des productions de toutes les époques, depuis l'invention de la peinture à l'huile jusqu'à nos jours. Un examen attentif peut seul donner une idée des beaux ouvrages qui s'y trouvent réunis. La statue de la VENUS DE MEDICIS vaut à elle seule plus du double du prix demandé pour l'admission. Afin de mettre ces chefs-d'œuvres à même d'être appréciés par tous les amateurs d'art, le prix d'entrée a été fixé à 50 cts et à $1 pour les billets de saison. 6fév—1m

La Merveille du Monde

A L'ARMORY HALL.

GRAND PANORAMA MOUVANT DE BREWER.

ACTUELLEMENT OUVERT, continuera à l'être tous les soirs, durant peu de temps, excepté le dimanche.
Il y aura une représentation de jour, lundi, mercredi et vendredi, commençant à midi.
☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures le spectacle commencera à 7 heures et demie précises. Les tableaux représentent les vues suivantes La Caverne Mammouth du Kentucky avec les belles salles et les grottes s'étendant de 600 à 700 milles dans différentes directions.—Les Chutes du Niagara en été et en hiver.—Une Journée de Voyage dans les Prairies.—Mount Vernon.—Le Pont Naturel de Virginie, et autres tableaux.
Prix d'entrée, 50 cents enfants moitié prix.
28 janv

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement a été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 15 oct—

ENTREPOT DE PAPIER ET LIBRAIRIE.
Nos. 51 & 53, rue de la Commune
LES soussignés ont en magasin, en outre de leur vaste assortiment de Papier, Cartes à jouer, &c., un stock étendu et varié de Librairie, *Livres en blanc, Plumes d'acier, &c.* et sont prêts à remplir tous les ordres qui leur viendront de la ville, de la campagne et des commerçants à l'étranger. Comme agens des manufacturiers du Nord et des importeurs de Librairie étrangère, nous sommes prêts à fournir tous les articles concernant notre ligne d'affaires, aux plus bas prix.
PAPIERS.
Anglais Français et Américains, à écrire, de toute description.
PAPIER TISSU, anglais et américain.
PAPIER à IMPRESSION, de toutes dimensions;
PAPIER à ENVELOPPE, de toutes dimensions;
PAPIER à ENVELOPPE à l'usage de la poste des banques et des apothicaires; à envelopper des échantillons et du drap; papier de musique, de lithographie, à brouillard. &c.
CARTES A JOUER.

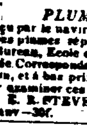

500 grosses cartes Highlanders, Decatur et Aigles, d'une grande variété, à une et à deux têtes.
Aussi:
CARTES anglaises, françaises, allemandes et espagnoles.
LIVRES EN BLANC.

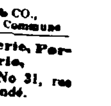

Un grand assortiment de LIVRES de BUREAUX, demi reliure et reliure en plein; tels que Journal, Ledger Registre, Memorandum, &c. de toutes dimensions et qualités. Aussi—Un assortiment complet de LIBRAIRIE étrangère et du pays.
PLUMES D'ACIER.
Reçu par le navire *Adeline*, de Liverpool, 10,000 grosses plumes réputées de Gillot, Victoria, Aigle, Bureau, Ecole et Liverpool. Aussi—Des plumes de Correspondance, du Commerce, Magnum Brown, et à bas prix. Ils invitent les détaillants à venir examiner ces plumes.
E. R. STEVENS, BROTHERS & CO.,
22janv—30f. 51 & 53, rue Commune

Magasin de Faïence, Verrerie, Porcelaines, Quincaillerie,
Encoignure St-Philippe et Condé—No 31, rue St-Philippe et No 68, rue Condé.

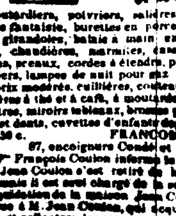

Gobelets à $1 50 cts $1, à 75 cents, à 60 et à 50; assiettes en porcelaines pour restaurant à $3 50 do do pour dessert, $1 25.
Bols pour restaurant tasse à café et à déjeuner à $3 et $2 50.
Plats pour une personne à $4 50, $3, $3 50 $4 50 $5 50 et $6 50
Moutardiers, poivriers, salières, crémiers, tasses de fantaisie, burettes en porcelaine, candélabres, girandoles, bains à main en cris, éponnoirs, chaudières, marmites, casserolles, baquets, bailles, seaux, cordes à étendre, pinces et pelles, encriers, lampes de nuit pour gaz et pour huile, à des prix modérés, cuillières, couteaux, fourchettes, cuillères à thé et à café, à moutarde, &c. &c.
Vitres, miroirs tableaux, brosses pour habits, souliers et dents, cuvettes d'enfants depuis 10 c. jusqu'à 50 c. FRANCOIS COULON,
67, encoignure Condé et St-Philippe.
☞ François Coulon informe le public que son frère Jean Coulon s'est retiré de la société et que désormais il est seul chargé de la suite des affaires. La liquidation de la maison Jean Coulon & Co., est dévolue à M. Jean Coulon, qui acquittera toutes les dettes et collectera les sommes dues à la société.
25 jan—15f

Liquidation positive.
LES soussignés ayant liquidé leurs affaires et désirant écouler le plus promptement possible leur stock de marchandises sèches, annoncent au public qu'ils viennent de réduire tous les articles qu'ils ont en magasin, et engagent ceux qui veulent acheter bon marché, de venir visiter leur assortiment. PAUL ALDIGÉ & CO,
4 janv—3m Maison Rouge, entre les deux marchés

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. RUBIN,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 128, entre Conti et St. Louis.
8 déc—1an

MARCHANDISES SECHES, PAR COLIS.
[illegible]